

Membres du CLD présents : Bernard ANDRE, Anne-Marie ARPIN, Philippe BARGEOT, Joseph BONNEFOY, Armelle CAMPLAN, Raymonde CHEVRONNET, François DUNAND, Ginette FATTET, André FOURMAINTRAUX, Alain MACHET, Michel MAHIEU, Joseph MOUGEL, René PINCK, Claude SCHILLING, Robert TALBOT, Bruno TOLON.

Ainsi que Daniel GAUTIER (Conseiller municipal Moûtiers), Frédéric TARANTINI (CM Moûtiers), Bernard VIGIER (CM Bonneval Tarentaise), Georges LEGER (Adjoint au Maire Bonneval Tarentaise), Dominique DALIA (CM Moûtiers), Natacha FEJOZ, Corinne RUIZ (Chargée de mission développement durable Saint-Bon Courchevel), René BOITTE (La Savoie – Aigueblanche), Julien CROSAZ, André GUILLERME (Vice-Président du SDES), Jean-Luc GRANDMOTTET (Mairies des Allues et de Feissons/Salins), Armand DUNAND (Mairie de Feissons/Salins), Gisèle VILLIEN (CM La Côte d’Aime), Bernard RISTAT (Mairie de Fontaine le Puits), Hubert FRATICELLI (Mairie de Fontaine le Puits), Denise PRIEUR (Maire de Salins les Thermes), Bernard PERRIER (Adjoint au Maire de Salins les Thermes), Jacky DE MARTIN (Adjoint au Maire de Salins les Thermes), Pierre OUGIER (Macot La Plagne), Christian VIBERT (CM La Côte d’Aime), Thierry BRUNIER (Maire de Saint-Oyen), Jean-Yves MORIN (CM Aigueblanche), Hervé RYCHTARIK (ASDER), Dominique JANNOT (CBE).

Membres excusés : Marie-Hélène Coste, Chantal Empereur, Grégory Klersch, Guy Mattis, Gilles Nantet, Jean-François Quest ainsi que Philippe Nivelles (Maire de Moûtiers), Marion Brodeau (CBE).

***Thème de la séance :***  
***la maîtrise de l’énergie et les énergies renouvelables***

Alain Machet, Président du Conseil local de développement du Pays Tarentaise-Vanoise accueille les nombreux participants (plus d'une quarantaine de membres du CLD, élus et habitants). Il présente rapidement le CLD, ses missions, ses réunions, les thèmes traités. La réunion de ce soir permet de faire rencontrer les membres du CLD, représentant la société civile auprès de l'APTV et des élus de la vallée.

Alain Machet présente l'intervenant, Hervé Rychtarik, Chargé de mission de l'Association savoyarde des énergies renouvelables (ASDER).

Celui présente l'ASDER, labellisée Espace info énergie de la Savoie, au service des collectivités, des entreprises, des particuliers et du département.

Il présente les enjeux de l'énergie, des évolutions climatiques, de la rareté programmée des matières premières non renouvelables. Une prise de conscience collective à l'échelle mondiale (GIEC), européenne (les 3X20 en 2020), nationale (facteur 4, Grenelle de l'environnement) et locale.

*Voir diaporama joint au compte-rendu ou disponible auprès du CBE.*

Au plan local, Hervé Rychtarik précise que l'on peut agir avec des actions simples (sensibilisation aux économies d'énergies) ou plus lourdes. Avec les mots clés : Sobriété, efficacité, énergies renouvelables !

Le bilan énergétique actuel des bâtiments est autour de 300 kwh/an/m<sup>2</sup>. La réglementation thermique de 2005 impose une norme inférieure pour l'électrique et divisée par plus de deux pour les autres modes de chauffage. Les règlements à échéance 2012 fixent des normes très inférieures (entre 50 et 100 kwh/an/m<sup>2</sup> selon bâtiment).

Pour 2020, l'objectif est d'avoir des bâtiments à énergie positive, produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

L'appel à projets Prebat 2009 (Ademe) vise les bâtiments professionnels ou collectifs. Des aides financières importantes sont proposées, auxquelles peuvent s'ajouter les aides du Conseil général de la Savoie pour le patrimoine public.

### **Les énergies renouvelables.**

Hervé Rychtarik présente les différentes potentialités de **l'énergie solaire**.

Des questions sont posées par les participants sur la rentabilité des différents types d'installation. Hervé Rychtarik présente l'intérêt de mixer les besoins d'une maison individuelle et de bâtiments annexes (exploitation agricole, séchage foin, piscine...). Le chauffe eau solaire est rentable et adaptable rapidement. Le chauffage solaire nécessite soit un plancher chauffant dans le neuf ou des murs chauffants en rénovation.

Pour le chauffage solaire, aides des collectivités : Conseil général (connues), Conseil régional et Ademe (seront connues fin mars début avril).

*Les informations seront envoyées aux membres du CLD dès parution.*

### **Le bois énergie** (granulé et plaquettes).

C'est une source d'approvisionnement local, des créations d'emplois et une valorisation intéressante des déchets de la filière. La Savoie produit des volumes importants de granulés, notamment à Frontenex et Pontcharra. L'approvisionnement en plaquettes est plus délicat (flux tendus), plus lointain.

Des participants s'interrogent sur la qualité des produits proposés et sur la disponibilité des produits en proximité. Hervé Rychtarik évoque les actions de la filière, à l'échelle européenne, pour labelliser les produits, organiser le marché.

L'ASDER peut informer les consommateurs, mais ne décerne pas de « label ».

Certains participants témoignent des problèmes ponctuels d'approvisionnement, y compris auprès de Savoie Pan.

Hervé Rychtarik souligne l'impact moindre du prix de la matière première bois sur le coût final de l'énergie consommée.

Des exemples de chaudières-bois de tailles différentes sont donnés : Commune de Rognaix, Commune de Beaufort (puissance 900kw), Union des copropriétés de La Plagne (3Mw).

Questions-réponses sur l'impact sur l'environnement : des émissions certes, mais on estime qu'elles sont absorbées par les arbres replantés pour les approvisionner. De plus, plus les chaufferies sont de taille importante, plus les systèmes de filtration sont performants. Un participant souligne que le bilan carbone n'est pas nul (mais peu élevé) notamment avec les énergies fossiles consommées pour l'exploitation et le transport du bois (émissions pas absorbées par les plantes).

Sur les logements neufs de petite taille, à défaut de prévoir une chaufferie-bois, avec une très bonne isolation, un poêle bois ou une pompe à chaleur peuvent suffire. Ce dernier dispositif ne semble recommandable que lorsqu'il est associé à un forage géothermique vertical.

L'absence de production de plaquettes sur la Tarentaise est regrettée.

Le plan départemental prévoyait une plate-forme bois énergie sur chacun des territoires de la Savoie. Le bois qui fournira la chaufferie de La Plagne ne viendra pas de Savoie. Le besoin annuel est de 5600 tonnes/an (plus ou moins deux camions par semaine). Robert Talbot précise que ce besoin correspond à peu près à la production de la forêt communale d'Aime. La

Tarentaise ne pourra donc pas être équipée de plus d'une demi-douzaine d'équipements de la taille de celui de La Plagne.

Bruno Tolon précise que les acteurs de la filière bois de la Tarentaise doivent s'organiser, avec l'APTV, car la forêt locale peut produire plus.

Mais plus globalement, afin d'éviter le déboisement important des siècles précédents, il est essentiel d'élargir les sources d'énergies.

Les aides financières sur la filière bois sont détaillées : Conseil général, Conseil régional (sans doute des appels à projets), Ademe (pas d'info pour le moment).

### **Le solaire photovoltaïque**

Constat d'une forte différence du prix d'achat du kwh par Edf si l'installation est intégrée ou pas architecturalement. Les prix sont indexés et ont augmenté significativement ces dernières années.

Aides des collectivités : Conseil général (connues), Conseil régional et Ademe (seront connues fin mars ou courant avril).

*Les informations seront envoyées aux membres du CLD dès parution.*

L'éthique de la vente d'électricité à Edf est posée. Hervé Rychtarik précise que la taxe prélevée sur chaque kw consommé sert notamment à financer le photovoltaïque. Concernant les coûts engendrés par la filière photovoltaïque, il précise le retour sur investissement (environ 5 ans en fonction du crédit d'impôt dont chacun dispose), les premières expériences de recyclage des panneaux (silicium) paraissent plus rentables que la production de nouveaux panneaux. La durée de vie est assurée sur 20 ans, avec une baisse d'efficacité de 20% sur cette durée. Certains éléments ont une durée de vie plus limitée.

Les participants s'interrogent sur la pertinence des très grandes installations qui produiront une quantité d'énergie par définition non prévisible et non stockable. Alain Machet rappelle que le photovoltaïque ne produit pas de déchets nucléaires (la demi vie du plutonium est de 23 000 ans).

Hervé Rychtarik invite les participants à visiter le site internet de RTE sur le système de régulation de la production d'énergie en France. Il précise aussi que la France s'est engagée à fournir 20% d'énergies vertes d'ici 2020, sachant que l'hydraulique a atteint ses limites. La cogénération associant production de chaleur et d'électricité pourrait être développée.

Hervé Rychtarik souligne l'intérêt de l'énergie photovoltaïque en sites isolés.

### **Les pompes à chaleur géothermale sur forage vertical**

Le Conseil général fournit une aide. A suivre pour la Région fin mars. L'Ademe n'aide que les expérimentations.

### **Les audits énergétiques globaux (AEG)**

Etude subventionnée à hauteur de 70% au total.

L'intervenant souligne l'intérêt d'une étude thermographique aérienne lorsqu'elle est couplée à d'autres observations (du sol, par ballon). Elle est pertinente s'il y a une sensibilisation importante de la part de la collectivité, puis des aides et de l'accompagnement, ainsi qu'une exemplarité de la collectivité.

Hervé Rychtarik évoque les « certificats d'économie d'énergie » (que l'on peut pister sur le site [www.emmy.fr](http://www.emmy.fr)). Ils permettent de calculer les consommations à venir, les économies réalisées et en contrepartie de financer les travaux (via la Drire ou via le fournisseur d'énergie). Les consommateurs seront taxés s'ils n'ont pas fait les travaux. D'où une double incitation.

## **Etude de faisabilité bois ou solaire**

Une étude en approvisionnement énergétique est désormais obligatoire pour les bâtiments de + de 1000 m<sup>2</sup>. Financements des études à préciser fin avril.

## **La méthanisation et la production de bio-gaz**

Etude du potentiel mobilisable finançable à hauteur de 70%. Les intervenants échangent sur la faisabilité de projets en Tarentaise.

Un participant invite à aller voir les moines de Tamié, les acteurs locaux de Montmélian, de Beaufort, du Vercors... qui sont très contents avec le recul de leurs actions. Les écouter c'est convaincre. Il faut informer les élus, les habitants.

## **L'éclairage public**

Hervé Rychtarik souligne l'intérêt de bien connaître son patrimoine communal, d'entretenir les dispositifs d'allumage, d'adapter les plages horaires d'éclairage, les types d'ampoules, de réduire les puissances d'éclairage.

Il évoque les possibilités de l'éclairage photovoltaïque en sites isolés (coût significatif des batteries à changer tous les 7-10 ans).

L'éclairage led est intéressant (hors éclairage routier). Avec une limite : des métaux rares sont à la base des leds actuels. Mais une nouvelle génération de leds apparaît.

## **Les plans climats territoriaux (PCT)**

Hervé Rychtarik précise les objectifs pour les collectivités et illustre les actions possibles :

- Réduction des consommations d'énergie et d'eau (bâtiment, transport...)
- Réduction d'émission de gaz à effet de serre
- Production de chaleur et d'électricité à partir d'énergies renouvelables
- Réduction des volumes des déchets
- Exemplarité de la commune en matière de développement durable
- Créations d'emplois

### Les outils

- Développement des transports doux ou collectifs
- Approche environnementale de l'urbanisme
- Mise en place d'éco-quartiers
- Utilisation et valorisation des ressources locales (bois, solaire, agriculture...)
- Actions de sensibilisation de la population et des agents municipaux (réunions d'information, expositions...)
- Achat équitable de fournitures publiques
- Développement du tourisme durable

Alain Machet précise que **la prochaine génération des contrats territoriaux (CDDRA) rendra obligatoire les PCT.**

En conclusion de son intervention, Hervé Rychtarik invite les participants à joindre l'ASDER pour un conseil, une exposition, une formation, une visite de site, un accompagnement personnalisé.

Alain Machet remercie l'intervenant et donne rendez vous en avril pour la prochaine séance plénière du CLD.

La séance se termine autour d'un pot convivial.